

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-102
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Autorisation de déplacement du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes à Paris et prise en charge des frais associés

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Autorisation de déplacement du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes à Paris et prise en charge des frais associés

Vu le Code général des collectivités territoriales ; et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° 62.97 du 14 avril 1997 instituant le Conseil Municipal des Jeunes ;

Considérant que le Conseil municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) est composé de 33 enfants élus, représentants les classes de CM1 et CM2, pour un mandat de 2 ans ;

Considérant que, pour ce mandat, le CMEJ a été installé lors d'une séance plénière le 14 novembre 2023 et qu'il a été réparti en 2 commissions se réunissant alternativement tous les 15 jours :

- Commission « Action sociale et événement »,
- Commission « Environnement et Cadre de vie ».

Considérant que, traditionnellement, à la fin de leur mandat de 2 ans où ils ont appris le rôle d'un élu, les jeunes sont invités à un voyage de 2 jours à Paris où ils visitent le Sénat et l'Assemblée nationale ;

Considérant que, cette année, ce déplacement à Paris est prévu du 28 au 29 octobre 2025, dans le cadre des actions citoyennes et éducatives portées par le CMEJ ;

Considérant que ce déplacement revêt un intérêt pédagogique, civique et culturel ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'hébergement, la restauration et le transport des jeunes participants et de leurs encadrants ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser les déplacements du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes à Paris tous les deux ans à la fin du mandat des élus de ce même Conseil ;
- d'approuver la prise en charge des frais afférents (transport, hébergement, restauration, activités) pour les élus du CMEJ et les encadrants tous les deux ans ;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces déplacements ;
- dit que la dépense sera imputée au budget communal, chapitre 011, article 6288 – Autres frais de missions, fonction 020 – Éducation, jeunesse et vie associative.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

